

Réformes dans l'éducation nationale depuis 2000 : entre collège unique et système Eclair

Avec **Denis Paget**, professeur de Lycée à Blois, a écrit un livre sur « le collège commun, collège humain »

Pourquoi ces réformes dans l'Education nationale depuis 2000 ?

Cette politique se retrouve à l'échelle de l'Europe. La RGP [Révision générale des politiques publiques](#), mise en place en 2007 sous le quinquennat de N. Sarkozy, s'inspire du New public management, qui veut introduire de la concurrence entre les services publics/privés. Le but suivi serait d'améliorer le service rendu à la personne dans le cadre de réduction des coûts et l'idée que les services publics ont un coût et ne sont pas productifs. D'où l'instauration de la LOF (Loi d'organisation des finances) dès 2001 s'appuyant sur la plasticité budgétaire. Un élève coûterait cher, raison évoquée pour limiter le plus possible le redoublement des élèves... Mais cet argumentaire est démonté par le rapport de la cour des comptes de mai 2010 (voir encadré).

Dans un tel contexte

- On ne parle Plus des missions mais de résultats (basés sur des indicateurs de performances) qui ne sont pas objectivement neutres.

- On parle : d'objectifs de contractualisation des moyens

- On parle de loyauté (du recteur vis-à-vis du ministre, du Principal vis-à-vis de l'Inspection Académique...). A lieu un déplacement des responsabilités du professionnel qui devient de plus en plus un gestionnaire. Cet enrôlement hiérarchique passe par les lettres de missions imposées dans le système Eclair, où on fixe au professeur, qui a signé cette lettre, des objectifs qu'il a à atteindre.

=> Ce dispositif est une manière de remettre en cause le statut du fonctionnaire. Il bâte en brèche l'autonomie du professeur, d'abord au

sein de sa discipline par le biais de l'interdisciplinarité, mais aussi par l'affaiblissement des cadres nationaux. Ainsi, dans ce système, un tiers des horaires dépendent de l'établissement. On assiste donc à un détricotage du statut de la fonction publique. Le dispositif Eclair a pour objectif de s'étendre, avec entretien d'embauche... et donc modification des évaluations du professionnel (qui seront aussi effectuées par le Principal ou le proviseur), tout cela au détriment de l'expérience, de la réalité professionnelle, tout en introduisant une rationalité. *[Cette pratique annoncée par les syndicats en juin 2011 c'est vue mise en place en février 2012 et supprimée inextrémiste par le nouveau gouvernement.]*

Conséquence, s'amorce un conflit entre deux représentations de la profession : l'une basée sur la loyauté (symbolisée par le socle commun mis en place en Belgique, Suisse, GB), l'autre basée sur une forte autonomie.

Constat : On soumet la direction à une fausse autonomie, car prime la loyauté du fait du contrat passé entre le Principal et l'I.A. ou entre le professeur et le Principal.

Autre expérience de ce new management : une perte de l'expérience. Par exemple : la réforme dans le lycée technique conduit à la suppression des postes de professeur en production, comme le professeur de physique appliquée, lequel devra se reconvertir en professeur de physique chimie ou devenir professeur de mathématiques quand on est professeur de génie-mécanique. Cette réforme de l'E.N. considère donc que l'expérience du professeur n'a aucune valeur. Conséquence ou risque possible : dépression du collègue ; sachant que le pouvoir politique présente souvent ces dépressions comme le fruit d'un problème personnel. Or il s'agit d'un problème du travail, c'est le travail qui est malade.

Compte-rendu du rapport de la cour des comptes de mai 2010 sur l'éducation nationale

En 2006, parmi les pays produisant des statistiques dans le cadre de l'OCDE, la France était, en cumulant les dépenses publiques et privées, **au 11^{ème} rang pour le financement de l'ensemble de l'enseignement scolaire tant public que privé, alors qu'en 1995, elle occupait le 2^{ème} rang.**

Dans l'enseignement primaire, la France se caractérise par un coût salarial par élève (1.625 \$) nettement plus faible que dans la moyenne de l'OCDE : elle est en 25^{ème} position sur 30 pays. L'écart par rapport à cette moyenne - c'est-à-dire -637 \$ - s'explique par des facteurs de sens divergent :

- **un salaire des enseignants plus faible (-256 \$),**
- **un temps d'enseignement assuré par les enseignants plus élevé (-257 \$),**
- **une taille des classes plus importante (-394 \$),**
- **et en sens inverse un temps d'instruction des élèves plus long (+270 \$).**

Au collège, le coût salarial par élève en France (2.392 \$) reste encore inférieur à la moyenne de l'OCDE : la France se situe en 22^{ème} position sur 28 pays. Ici encore, ce coût moins élevé (écart de -526 \$) s'explique par

un salaire des enseignants plus faible (-347 \$) et par une taille des classes plus importante (-803 \$) ; en revanche, le temps d'instruction des élèves est plus élevé que dans la moyenne de l'OCDE (+315 \$), et le temps d'enseignement des enseignants moins élevé (+310 \$).

Ces comparaisons montrent, au total, que le salaire des enseignants n'est pas, par rapport aux pays comparables, un facteur explicatif majeur du coût relatif de l'éducation en France. En revanche, la France se situe dans les premiers rangs de l'OCDE pour le total des heures d'enseignement suivies par les élèves, à tous les stades de la scolarité obligatoire. Si l'on observe le nombre cumulé d'heures d'instruction pour les élèves de 7 à 14 ans, l'élève français a en effet près de 12% d'heures de cours de plus que la moyenne de ses homologues étrangers (7.676 heures contre 6.863). Il est frappant, à cet égard, d'observer que tous les pays qui obtiennent les meilleurs résultats dans les tests des enquêtes PISA ont une durée cumulée d'enseignement plus faible que celle de la France (Finlande : -33% ; Corée : -29% ; Suède : -29% ; Japon : -21%,...). P 43]

Question éducative depuis la Seconde Guerre mondiale, le collège unique (mis en place en lors de la réforme Haby sous le septennat de Giscard d'Estaing).

Aujourd'hui, 17% ne terminent pas la formation du second cycle (à partir de la seconde) y compris dans l'apprentissage. Or, il faut attendre **1997 pour que tous les élèves d'une même classe d'âge arrivent en 3^{ème}**. Depuis, une régression s'amorce (mise en valeur par les résultats de Pisa. Sur l'analyse de Pisa, voir le livre de Baudelot « l'élitisme républicain, le mérite scolaire »). Dans cette régression, les enfants d'immigrés réussissent mieux que l'idée habituellement reçue. De 1985 à aujourd'hui, l'effort se concentrait sur le passage des élèves au lycée, y faire accéder la majorité des élèves.

A partir des années **2000 a lieu un recentrage, la loi d'orientation de 2005, loi Fillon** veut construire l'école du socle, qui mêlerait école primaire et collège afin de réduire les coûts et conduire 50% des bacheliers à bac plus 3 ; pour le reste, il restera le socle : « **la statue pour les uns, le socle pour les autres** » (Ph Mérioux). Cet objectif est une illusion car si on n'élargit pas la base on n'élargira pas le sommet.

DONC il faudrait traiter de l'échec scolaire notamment de la question de l'école primaire. **Peut-on parler d'inflation des diplômes ?** Non ! L'idée selon laquelle plus il y a de diplômes plus les diplômes se dévalorisent est une idée fausse. L'étude du Cereq montre l'inverse. Plus l'élève est diplômé et plus il a des chances de trouver un travail rapidement. **Le diplôme est l'arme des faibles.**

Face à un élève en difficulté : capter la famille (par des rendez-vous...), car la situation de rupture est telle entre la famille et l'école que l'enfant ne peut pas mettre son costume d'écopier. La famille change, c'est au professeur de s'ouvrir aux parents sans les culpabiliser, mais leur rendre leur place de parents, leurs responsabilités parentales ; veiller à respecter le rythme scolaire de leur enfant... convoquer les parents aussi pour le positif. Imposer des règles par le dialogue et non par la sanction.

Réforme Clair ou Eclair

Les ZEP avaient pour objectif de donner plus à ceux qui avaient moins. Principe remis en cause à partir de 2006 où sont instaurés les RAR : au nombre de 250.

2010 l'avènement du système CLAIR, il est basé sur l'interdisciplinarité,

la continuité pédagogique avec l'école primaire,

l'accès à une formation scolaire la plus immédiate (primaire basée sur le socle),

avec un préfet des études, sorte de maître Jacques à dit ou de super Professeur Principal, chargé d'un niveau,

une logique contractuelle de la lettre de mission valable 3 ans renouvelable une fois,

un collège labélisé, **censé** garantir la qualité... Mensonge communicationnel (Cf C.

Dejours « Souffrance en France »).

A la rentrée 2011, le label ECLAIR sera étendu à tous les RAR (250), ensuite le système est destiné à se généraliser à l'ensemble des collèges et mettra fin définitivement au statut du fonctionnaire dans la fonction publique. **Or si le système d'avancement dans la fonction publique n'est pas parfait il assure une plus grande égalité dans le traitement et dans l'accès au poste** contrairement au privé, pour preuve, les inégalités de traitements importantes dans le privé (notamment entre homme et femme), largement supérieures au public où le système est plus transparent. Avec ce nouveau mode de fonctionnement, l'avancement se fera à la discrétion de chaque direction d'établissement, donc fin du collège unique, de l'égalité de traitement et de gestion ... Pétition à signer : <http://www.clairementnon.org>

Les postes en ECLAIR sont profilés (spécifiques à un collège)

- ⇒ donc fin des postes identiques sur toute la France et de l'égal accès aux postes. En effet, votre poste en Eclair vous est vendu comme positif car profilé selon vos capacités, vos désirs, vos projets. Quel bonheur, nous sommes au pays des Bisousnours. Seulement ce profilage concerne aussi les autres postes Eclair. Aussi les mutations se feront sur les mêmes bases que dans le privé, selon un entretien d'embauche devant le chef d'établissement, et non plus en fonction de vos points, réussite au concours.

- ⇒ Problème de mutations (mobilité plus restreinte), et risque de postes non pourvus.

Le système Eclair **laisse croire** quand même à un **avantage**, brèche possible dans laquelle peuvent s'engouffrer les libéraux de tous poils : certains pourront espérer accéder à des établissements proches des grands centres villes et donc passer outre le système de mutation classique.

Il convient donc d'être clair sur les Eclair en informant les collègues sur les méfaits engagés.

Bilan, deux systèmes s'opposent, deux idéologies ; le collège unique, qualifié aussi de collège commun ou de collège pour tous (favorisant l'égalité, le respect et l'épanouissement de tous élèves et professionnels) face à un collège Eclair de la concurrence, de l'entre-soi, d'une certaine autonomie remettant en cause le principe d'égalité pédagogique, de traitement, de mutations et basé sur le mensonge communicationnel (une propagande d'entreprise laissant croire aux parents que tout va très bien)...